

Bulletin SQÉP

Société québécoise d'évaluation de programme

affilié à la Société canadienne d'évaluation

Mot du président

EN BREF :

«Une entrée très active dans le troisième millénaire»

Après la relâche de la période estivale, les membres du Conseil d'administration de la SQÉP consacreront leurs efforts à la préparation d'un programme d'activités très intéressantes pour l'année 1999-2000. En voici un aperçu !

Plusieurs membres du Conseil de la SQÉP travaillent déjà sur l'organisation du 8^e Colloque annuel de la SQÉP. Il sera organisé conjointement, comme l'année dernière, avec l'Association pour le développement de la mesure et de l'évaluation en éducation (ADMÉE) et il aura lieu vendredi le 29 octobre 1999 à l'Hôtel Plaza Québec de Sainte-Foy. Présidé par Patrick Moran, le comité organisateur comprend Hélène Johnson, Monique Comeau, Lysette Trahan et Jacques Gagnon. Le colloque aura pour thème : «Le pouvoir des résultats : boussole ou trompe-l'œil ?». Il s'agira d'examiner les différentes méthodes d'analyse de la performance adoptées ou en cours d'adoption par le Gouvernement du Québec et par différents organismes. Des conférenciers et conférencières d'envergure invitent à une

participation nombreuse des évaluateurs et des évaluatrices au colloque.

La plus importante activité de l'année à venir sera sans doute le Congrès annuel de la Société canadienne d'évaluation qui aura lieu du 14 au 17 mai 2000 à l'Hôtel Wyndham à Montréal. Le congrès aura pour thème : «Évaluation et nouvelle gouvernance : le défi de concilier humanisme et technologie». La coprésidence du congrès a été confiée à Natalie Kishchuk et Jim Cullen. Le programme sera développé par deux éminents spécialistes en évaluation et en analyse des politiques publiques, Frédéric Lesemann et Alan Winberg. Cet événement compte réunir quelque 400 évaluateurs-trices du Québec, du Canada et de pays étrangers.

Des membres du Conseil de la SQÉP feront d'autres contributions importantes aux activités de la Société canadienne d'évaluation pendant l'année à venir. Patrick Moran dirigera, encore cette année, le Concours du meilleur essai d'un-e étudiant-e en évaluation de programme. Pour la première fois l'an dernier, ce concours a offert deux prix différents : un prix de niveau cégep/premier cycle et un prix de niveau maîtrise/doctorat. Patrick propose cette année d'introduire de nouvelles mesures pour favoriser la participation francophone au concours.

Hélène Johnson travaillera avec des membres de la Société canadienne d'évaluation à la préparation d'une version française de la «Série sur les compétences essentielles». Il s'agit d'un programme de formation en évaluation déjà offert dans plusieurs provinces canadiennes anglophones que compte offrir la SQÉP dans un proche avenir.

Pendant l'année, Geneviève Rodrigue, Hélène Johnson et Jacques Gagnon développeront une version électronique de la Banque des ressources professionnelles, ce qui facilitera les échanges entre les évaluateurs-trices et les commanditaires.

Ce ne sont que quelques-unes des activités intéressantes auxquelles les membres du Conseil d'administration de la SQÉP consacreront leurs efforts dès la rentrée des vacances. Si vous êtes motivé-e-s par des dossiers qui touchent la profession d'évaluation de programme, sachez que les énergies bénévoles nouvelles sont toujours les bienvenues à la SQÉP. Joignez-vous à nous !

Je vous souhaite une belle fin d'été !

Kenneth Cabatoff

Numéro d'août 1999
Volume 12 n° 2





Direction :
Martin St-Georges
Malijai Caulet

Collaboratrices et collaborateurs :

Kenneth Cabatoff
Sigrid Choquette
Yannick Chouinard
Francis Gagnon
Jacques Gagnon
Julie Lavoie
Patrick Moran

Révision linguistique :
Monique Comeau

Édition électronique :
Sigrid Choquette

Tirage : 250

Ce bulletin est publié par une équipe de bénévoles de la SQÉP.



Au bout du fil

Martin St-Georges :
 1650, rue Papineau, #4
 Montréal (Québec) H2K 4H9
 Tél. : (514) 598-8296
 Courriel : georges007@hotmail.com

Secrétariat :
 199, boul. Valcartier
 Loretteville (Québec) G2A 2M8
 Tél. / Télécopieur :
 (418) 847-9850
 Courriel : sqep@mediom.qc.ca

Mot de la rédaction

Bonjour membres de la SQÉP !

Avez-vous vu l'été passer ? Eh bien, je dois vous avouer que, pour notre part, la saison s'est déroulée à un train d'enfer ! C'est pour cette raison que vous recevez le Bulletin aussi tardivement. Les vacances (pour ceux et celles qui en ont eu), les nouveaux projets qui débiteront en septembre ainsi que les nombreuses activités estivales sont autant de raisons qui expliquent ce léger délai. Toutefois, je peux vous assurer que l'équipe du bulletin vous prépare toute une rentrée !

Nous sommes à concocter une version spéciale concernant le Colloque 1999 qui vous sera distribué dès le mois d'octobre. À la lumière de la programmation (ci-jointe), nous souhaiterions connaître vos réactions, avant le 13 septembre, sur les sujets qui y seront traités, question de se mettre en appétit avant le grand événement.

D'ici là, bonne fin de vacances et bonne rentrée à tous et à toutes !

Martin St-Georges



Un nouveau-né dans le domaine de l'évaluation, la

Société française de l'évaluation

Nous avons appris que les évaluateurs-trices français-es ont récemment créé une association nationale d'évaluation. Cette nouvelle association — la Société française de l'évaluation (SFÉ) — a été créée à Marseille le 5 juin dernier à l'occasion d'un congrès de fondation qui a attiré plus de 250 participant-e-s, évaluateurs-trices et utilisateurs-trices d'évaluations, provenant de toutes les régions de la France.

Dans un message qui nous est parvenu le 26 mai, les organi-

sateurs-trices du Congrès de fondation nous disent s'être inspirés, entre autres, de notre association, la SQÉP, pour élaborer les statuts de la SFÉ et pour planifier les activités futures de celle-ci. Le Conseil de la SQÉP a d'ailleurs fait parvenir un message de félicitations aux participant-e-s du congrès.

Dans un autre message, *Faire-part de naissance*, reçu le 17 juin, on nous mentionne que, lors de l'Assemblée générale constituante du Congrès, *ont été élus membres du bureau de l'Association douze personnes issues d'administrations nationales (4), de l'université (3), de la recherche (2), d'organisations locales (2) et du secteur privé (1).*

Suite à la page 8

Conseil d'administration de la SQÉP

Kenneth Cabatoff, président • Patrick Moran, vice-président • Monique Comeau, secrétaire • Jacques Gagnon, trésorier • Marie-Hélène Adrien, administratrice • Jim Cullen, administrateur • Marjorie Dionne, administratrice • Carole Duchesne, administratrice • Hélène Johnson, administratrice • Natalie Kishchuk, administratrice • Lysette Trahan, administratrice

Point de vue ¹

La construction de la discrimination systémique par la méthode d'évaluation de la sous-utilisation : le cas des programmes d'accès à l'égalité au Québec

Yannick Chouinard, diplômé de maîtrise en administration publique de l'UQAM

La *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse* est l'organisme qui gère les programmes d'accès à l'égalité en matière d'emploi au Québec. Il y a quatre volets soit les programmes volontaire, gouvernemental, d'obligation contractuelle et, enfin, ceux qui sont imposés à la suite d'une enquête de la part de la Commission. Or, la Commission s'est donné une méthode pour évaluer la présence ou non de discrimination chez les employeur-e-s québécois-es. Plus précisément, cette méthode évalue la sous-utilisation d'un groupe comparativement à sa disponibilité sur le marché de l'emploi. Dans ce texte, nous nous attardons sur le postulat de discrimination de la méthode de la sous-utilisation. Nous pensons qu'il est faux de prétendre que le constat d'une sous-utilisation d'un groupe au sein d'une organisation constitue une preuve suffisante pour conclure à la présence de discrimination.

Selon la Commission, l'objectif de représentations les plus réalistes possibles tel que souhaité par les programmes d'accès à l'égalité «ne visent pas à corriger une *sous-représentation* des groupes cibles par rapport à leur présence démographique dans la population environnante, mais bien leur *sous-utilisation* par rapport aux membres de ces groupes qui possèdent les qualifications de base pour un emploi déterminé dans le bassin de recrutement pertinent» (Les programmes d'accès à l'égalité au Québec. Bilan et perspectives. Décembres 1998, p. 20). Autrement dit, si les femmes représentent 10 % des ingénieur-e-s civil-e-s sur le

marché de l'emploi, on devrait s'attendre à ce que cette proportion soit respectée au sein d'une organisation qui emploie ce type de main-d'œuvre. Si la proportion est respectée, on serait donc dans une situation de représentation équitable.

Premièrement, cette méthode basée sur l'évaluation de la sous-utilisation sous-tend l'inférence logique suivante : une sous-utilisation d'un groupe au sein d'une entreprise comparativement à sa disponibilité sur le marché du travail signifie qu'il y a discrimination systémique. Conséquemment, il faudrait corriger la situation par l'établissement de programmes en faveur des groupes sous-représentés. Toutefois, cette inférence logique est fautive puisque l'on calque le rythme d'évolution ou de changement de la main-d'œuvre d'une entreprise à celui du marché de l'emploi alors que ce sont deux réalités totalement différentes.

Par exemple, si une entreprise québécoise a 5 % de femmes ingénieures civiles sur l'ensemble de cette catégorie d'emplois au sein de son organisation et que la disponibilité des femmes ayant les qualifications de base sur le marché du travail au sein d'une zone de recrutement pertinente est de 10 %, l'entreprise se retrouve donc en déficit de 5 %. Pour la Commission, un tel constat permet de croire qu'il y a discrimination au sein de l'entreprise. Or, pourquoi la Commission ne considère-t-elle pas d'autres explications pour expliquer un tel écart ? Dans ce cas-ci, les périodes d'embauche pourraient

expliquer l'écart. En effet, si le taux de femmes exerçant cette profession est en nette progression, mais que l'entreprise n'a pas embauché d'ingénieur-e-s civil-e-s depuis plusieurs années, elle peut donc se retrouver dans une situation jugée insatisfaisante par la Commission. Ce simple exemple montre qu'il existe d'autres facteurs qui expliquent l'écart entre une situation réelle et une situation souhaitée.

Deuxièmement, une telle façon d'évaluer la sous-utilisation néglige l'aspect beaucoup plus complexe de la gestion des ressources humaines. En effet, malgré les règles formelles qui régissent le processus d'embauche dans les organisations, il ne faut pas sous-estimer l'importance des réseaux interrelationnels et les systèmes-acteurs. Par exemple, à l'université, c'est au niveau des départements que se négocie l'embauche des professeur-e-s. Bien qu'une université adopte des programmes ou des mesures d'accès à l'égalité ayant des objectifs quantitatifs clairs quant à l'embauche des femmes, ceux-ci ne sont pas nécessairement pris en compte au moment de l'embauche, car il y a beaucoup d'autres enjeux dans le système d'action. Il y a le phénomène «des amis» dans le système qui peut souvent aboutir à l'engagement d'un

Suite à la page 4

¹ Les opinions exprimées ici sont celles des auteur-e-s et non pas celles du Conseil d'administration de la SQEP. Les lecteurs-trices sont invité-e-s à nous envoyer leurs points de vue sur les enjeux soulevés ici.



• **Voici les noms des gagnant-e-s du concours du meilleur essai sur l'évaluation en 1999 ainsi que le titre de leur essai :**
Pour les étudiant-e-s au baccalauréat :

Allison Miller, Calgary (Focus Groups : Collecting Data and Analyzing the Results)

Pour les étudiant-e-s post-gradué-e-s :

Premier Prix :

Kate Feightner, Hamilton (Identifying and Assessing the Unmet Needs of Community Mental Health Agency Clients)

Deuxième Prix : (offert par le chapitre albertain de la SCÉ)

Erin Campbell, Halifax (The Possibilities for Empowerment Evaluation in Student Communities)

Troisième Prix : (offert par le chapitre albertain de la SCÉ)

Maria Paulette Barnes, Ottawa (Making Evaluation Frameworks User-Friendly ? A profile of the Development of a "Review" Framework)

• **Le site web du Congrès SCÉ 2000 est :** www.circum.qc.ca/c2000.
 Surveillez l'appel de communications.

• **La composition du conseil d'administration de la nouvelle Société française de l'évaluation est la suivante :**

président : Maurice Baslé, professeur de Sciences économiques et chaire Jean Monnet à l'Université de Rennes 1

vice-présidente : Christina Nirup du ministère de l'Équipement

secrétaire : Jean-Claude Barbier du Centre d'études de l'emploi

trésorière : Arinna Latz du Collège coopératif PAM-U. de la Méditerranée

• **Prenez note de notre nouvelle adresse pour le site web :**
<http://www.evaluationcanada.ca/qc/sqep.html>

• **Surveillez sur notre site Web** la parution prochaine du mémoire de la SQEP relatif à l'énoncé de politique sur la gestion gouvernementale.

La construction de la discrimination systémique par la méthode d'évaluation de la sous-utilisation (suite)

individu. Un professeur déjà bien établi dans son département peut se permettre de «pousser fort» pour que le poste soit défini de manière précise afin d'assurer l'embauche de son dauphin. Donc, il ne faut pas voir le processus universitaire d'embauche comme étant uniquement un ensemble de règles auquel on n'a qu'à ajouter des règles d'équité en emploi. On devrait plutôt le voir comme un lieu d'interdépendance stratégique au sein duquel les acteurs négocient entre eux leur bonne volonté sur certains enjeux communs.

Bien sûr, nous n'affirmons pas que les choses se produisent exclusivement de cette façon. Nous ne

disons pas non plus que tous les départements universitaires gèrent toujours leurs affaires de cette manière. Néanmoins, selon nous, cet exemple montre bien que les systèmes d'action jouent un rôle primordial dans l'embauche de personnel. Il montre également que les écarts entre une situation de «représentation équitable» et une situation réelle n'est pas l'œuvre d'une discrimination systémique, mais plutôt le résultat du jeu entre les acteurs-trices.

En conclusion, la méthode d'évaluation de la sous-utilisation pose un problème puisqu'elle sous-tend qu'un écart négatif entre la présence

d'un groupe cible au sein d'une organisation comparativement à sa disponibilité sur le marché de l'emploi est suffisant pour conclure à la présence de discrimination. Au contraire, nous avons soulevé d'autres facteurs pouvant expliquer certains écarts. Une évaluation de la sous-utilisation devrait être beaucoup plus vigilante quant à la démonstration de la discrimination. Mais, à ce niveau, les enjeux politiques sont tellement importants qu'il faudra du temps et un changement important des façons de voir chez les acteurs-trices impliqué-e-s dans l'évaluation de ces programmes.

Présentations québécoises au Congrès de la Société canadienne d'évaluation (SCÉ) de Toronto en mai 1999

Julie Lavoie ²

C'est sous le thème «L'Évaluation : une contribution essentielle» que se sont données rendez-vous environ 440 personnes pour participer au dernier congrès de la SCÉ. Des évaluateurs-trices de grands renoms étaient présent-e-s, tels Ricardo Millett de la W.K. Kellogg Foundation, Donna Mertens, Durhane Wong-Rieger de la Société canadienne d'hémophilie et plusieurs autres présentateurs-trices des États-Unis et du Canada. Un total de 23 participant-e-s provenaient du Québec. Les lignes qui suivent vous donneront la possibilité de prendre connaissance des résumés des présentations faites par les participant-e-s québécois-es.

Lors de ce congrès, seules les sessions plénières offraient la traduction de l'anglais vers le français. Fait regrettable, la traduction du français vers l'anglais des résumés et des présentations francophones n'était pas offerte.

Les déterminants d'une évaluation de programme offert par un organisme communautaire

Julie Lavoie, M.A., Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (julavoie@total.net)
Marie Gervais, Ph.D., Université Laval, chercheure associée I.R.D.P.Q.

L'objectif de cette communication consistait à jeter un regard exploratoire sur les principaux éléments qui sont venus influencer le déroulement de l'évaluation du programme provincial «Le plaisir de lire» qui s'adresse aux parents vivant avec un enfant ayant une surdité. Les étapes préalables à l'évaluation des effets produits par ce programme ont été

successivement présentées, en termes d'éléments facilitants et d'éléments contraignants et en termes d'apport spécifique à la démarche évaluative globale. Ces étapes sont : 1) la réécriture du programme en termes d'objectifs, de moyens et de ressources; 2) la démarche d'appropriation du processus évaluatif par les différent-e-s acteurs-trices concerné-e-s (gestionnaires, intervenant-e-s et parents); 3) l'évaluation des possibilités d'action; 4) l'évaluation de la faisabilité du processus évaluatif; 5) l'étude du processus d'implantation du programme; 6) la planification de la démarche d'évaluation des résultats du programme. Les particularités liées à la mise en place d'un processus évaluatif en milieu communautaire ont également été présentées.

Consultation d'experts québécois en neurotraumatologie à l'aide de la technique Delphi

Marie Gervais, Ph.D., Université Laval, chercheure associée I.R.D.P.Q.
(marie.gervais@erg.ulaval.ca)
Sylvie Dubé, M.A., I.R.D.P.Q.
Alain Dubois, I.R.D.P.Q.

Dans un contexte de mise en place prochaine d'un continuum québécois de services favorisant une réponse optimale aux besoins de la clientèle traumatisée cranio-cérébrale (TCC), cette étude avait pour mandat de consulter les expert-e-s québécois-es en neurotraumatologie et de dégager un consensus quant à la définition du traumatisme cranio-cérébral, à ses mécanismes de production et à ses éléments de pronostic. Trente-quatre expert-e-s, recruté-e-s pour leur compétence diagnostique et leurs années d'expérience clinique auprès de cette

clientèle, ont ainsi été consulté-e-s par l'intermédiaire de la technique Delphi (Helmer, 1966). Ce sont principalement des neurochirurgien-ne-s, des psychiatres, des neuropsychologues et des infirmières-iers. Trois questionnaires ont été nécessaires pour l'obtention du consensus recherché. Les particularités de la démarche méthodologique (recrutement, construction des questionnaires, validation, expérimentation) ainsi que ses contraintes et son apport spécifique à l'étude ont été exposées. Les éléments consensuels dégagés de la consultation ont été discutés et les éléments de divergence ont également été présentés.

Analyse comparative des besoins en services de neurotraumatologie chez cinq groupes d'acteurs

Marie Gervais, Ph.D., Université Laval, chercheure associée I.R.D.P.Q.
(marie.gervais@erg.ulaval.ca)
Sylvie Dubé, M.A., I.R.D.P.Q.
Alain Dubois, I.R.D.P.Q.
Julie Lavoie, M.A., I.R.D.P.Q.

Cette étude se situe dans le contexte de développement d'un continuum québécois de services en neurotraumatologie pour la clientèle traumatisée cranio-cérébrale (TCC) sous la supervision du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Elle a pour objectifs: 1) d'identifier les besoins québécois en services médicaux et de réadaptation; 2) de dégager les paramètres devant circonscrire un

Suite à la page 7

² Ces résumés vous sont transmis grâce à l'initiative de Julie Lavoie, membre de la SQEP depuis 1995.

En 1996, la Société québécoise d'évaluation de programme a souligné pour la première fois la contribution d'une personnalité du monde de l'évaluation de programme à l'essor de la profession au Québec en lui remettant le Prix «Reconnaissance». La SQÉP poursuit cette jeune tradition en décernant le prix pour la quatrième fois à l'occasion du colloque annuel qui aura lieu à Sainte-Foy le 29 octobre prochain.

Ce Prix est décerné aux personnes qui ont fait une contribution exemplaire au développement de l'évaluation de programme dans l'un ou l'autre des domaines suivants :

- la réalisation d'études d'évaluation;
- la publication d'un livre ou d'un article;
- les activités de formation et perfectionnement;
- la participation active dans la vie d'une association professionnelle comme la SCÉ ou la SQÉP;
- l'organisation d'un congrès ou d'un colloque.

Le conseil d'administration de la SQÉP **sollicite des nominations** pour la ou le récipiendaire de cette année. Les propositions devront être motivées par un court texte et envoyées à monsieur Patrick Moran, vice-président de la SQÉP, **avant le 30 septembre** prochain.

Patrick Moran

1592, rue du Ruisseau
Sillery (Qc) G1S 3V1
Tél. : (418) 687-0155
Courrier électronique :
Pmoran5603@aol.com

Société québécoise d'évaluation de programme

Prix Reconnaissance 1999

Décerné à

???

pour sa contribution exceptionnelle
à l'avancement de la pratique de
l'évaluation de programme
au Québec



remis à Sainte-Foy
lors du 8^e Colloque annuel
de la SQÉP
29 octobre 1999

Kenneth Cabatoff, président

Patrick Moran, vice-président

Présentations québécoises au Congrès de la Société canadienne d'évaluation (SCÉ) de Toronto en mai 1999 (suite)

modèle opérationnel efficace et efficient de services pour cette clientèle. Une méthodologie mixte a été utilisée. Un premier groupe de participant-e-s (N=76), composé principalement de gestionnaires et d'intervenant-e-s du réseau québécois de neurotraumatologie ainsi que des représentant-e-s des Associations d'usagers-ères, a été rencontré selon la technique du Focus group (Krueger, 1994; Morgan, 1993). L'entrevue téléphonique (Fink, 1995; Frey & Mertens Oishi, 1995) a été utilisée pour rejoindre le deuxième groupe de participant-e-s (N=175), composé cette fois d'usagers-ères et de leurs proches. Les informations obtenues ont été analysées selon les critères propres à la recherche qualitative (Denzin & Lincoln, 1994; Huberman & Miles, 1991). Les résultats ont été présentés et comparés avec ce qui se fait actuellement dans le réseau québécois de la santé. Les forces et les limites de la méthodologie utilisée ont également été présentées.

Méthodologie et résultats des retombées économiques d'Investissement-Québec

Michel Desjardins, économiste en chef, Investissement-Québec

Depuis la mise sur pied du Comité des retombées économiques en juillet 1994, la S.D.I. procède à l'évaluation des retombées économiques reliées à ses interventions financières. Nous sommes ainsi en mesure de déterminer la portion des retombées économiques qui ne serait pas réalisée sans notre intervention. Cette évaluation repose sur une méthodologie à caractère évolutif. La méthodologie décrite est celle en vigueur au 31 mars 1998. La première étape consiste à évaluer

les retombées économiques globales de nos activités sur des paramètres économiques tels que l'emploi, la valeur ajoutée, la fiscalité (impôts et taxes) et la parafiscalité (CSST, FSS, RRQ). Ces résultats sont obtenus à l'aide du mode intersectoriel pour le Québec du Bureau de la statistique du Québec pour les retombées économiques reliées à la réalisation des projets (coûts) au cours d'un exercice financier et celles reliées à la production (ventes) de nos entreprises clientes en portefeuille.

La deuxième étape consiste à identifier les entreprises qui ont soumis un projet dépassant le seuil de risque normalement toléré par le secteur financier privé. Cette identification est effectuée à partir d'une analyse comparative d'un ensemble de sept ratios financiers mesurant les limites de la capacité d'emprunt d'une entreprise et d'un ratio économique mesurant la possibilité de substitution des activités.

La troisième étape consiste à calculer l'accroissement net des activités (ventes) des entreprises sélectionnées précédemment. Nous pouvons ainsi mesurer la croissance de l'assiette fiscale du gouvernement reliée à nos activités. Cette évaluation représente les avantages retirés par le gouvernement.

La quatrième étape consiste à mesurer notre rentabilité économique. Pour ce faire, un lien est établi entre les avantages discutés ci-haut et les coûts associés à nos activités. De cette façon, le ratio avantages/coûts qui mesure la rentabilité économique des interventions financières de la S.D.I est obtenu.

L'évaluation : un outil de concertation et d'amélioration continue

Renée St-Cyr, chef du Service de la planification et de l'évaluation, CSST

Gilles Dubé, conseiller en évaluation, CSST

Au milieu des années '90, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) est confrontée à une problématique émergente, soit les lésions attribuables au travail répétitif (LATR). Ce phénomène menace de prendre une ampleur considérable avec des impacts financiers et sociaux majeurs pour les client-e-s de la CSST (les employeur-e-s et les travailleurs-euses). Un objectif s'impose : la réduction des LATR par la prévention. Le défi à relever consiste à définir un programme de prévention et une stratégie d'intervention en misant sur l'apport des différents organismes concernés par ces phénomènes (Régies régionales de la santé, Associations sectorielles paritaires, Institut de recherche).

L'évaluation joue un rôle clé dans le développement, l'implantation et l'amélioration continue du programme de prévention et de la stratégie d'intervention en entreprise. À différentes étapes de cette démarche, des activités d'évaluation qualitatives et quantitatives (analyses de données existantes, évaluation de projets pilotes, suivi de projets en entreprise, groupes d'échanges avec des intervenant-e-s, groupes de discussion avec des client-e-s, groupes d'échanges d'expertise avec des intervenant-e-s, etc.) favorisent la réussite.

Suite à la page 8

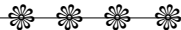
Présentations québécoises au Congrès de la Société canadienne d'évaluation (SCÉ) de Toronto en mai 1999 (suite)

Les principales caractéristiques de ces activités d'évaluation sont : une approche étroitement intégrée à l'ensemble de la démarche, une approche suscitant la participation constante des responsables de la démarche, une approche de concertation entre les partenaires (CSST et ses partenaires, unités centrales et régionales, chercheur-e-s et intervenant-e-s auprès des client-e-s), une approche d'amélioration continue centrée sur les besoins des client-e-s et l'expertise des intervenant-e-s, une approche misant sur la diffusion et l'exploitation des résultats d'évaluation (colloque, document électronique, etc.).

Par ailleurs, mis en place à la suite d'une évaluation, un outil électronique (forum d'échanges et base de connaissances) porte spécifiquement sur les LATR. Il est accessible aux intervenant-e-s de la CSST et favorise la concertation et l'amélioration continue. Un module de cet outil électronique est accessible par Internet.

Jusqu'à maintenant, les activités d'évaluation ont permis d'améliorer le programme en vigueur, d'adapter les interventions en entreprise, d'identifier certaines retombées du programme, etc.

Voilà qui complète la retransmission des cinq résumés de communication des Québécois-es à Toronto. En mai de l'an 2000, le Congrès de la SCÉ se tiendra à Montréal : parions que nous serons plus nombreux-euses dans les salles de conférence et, pourquoi pas, derrière les micros !



Un nouveau-né dans le domaine de l'évaluation, la Société française de l'évaluation (suite)

Le bureau national procédera incessamment au choix des membres de l'exécutif de l'Association. On nous indique en outre que l'Assemblée générale constituante de la SFÉ a adopté les objectifs suivants :

- *contribuer au développement de l'évaluation et promouvoir son utilisation dans les organisations publiques et privées;*
- *faire progresser les techniques et méthodes et favoriser le respect de règles éthiques et procédurales propres à garantir la qualité des évaluations ainsi qu'un usage approprié de leurs résultats;*
- *être un lieu de rencontre, de débat et de formation ouvert à l'ensemble des commanditaires et des utilisateurs de l'évaluation [...];*
- *rassembler les différents réseaux sectoriels et/ou disciplinaires, les différentes institutions nationales, régionales et départementales, ainsi que les diverses tendances qui co-existent dans le champ de l'évalua-*

tion des politiques publiques;

- *accueillir, dans la mesure où ils s'intéressent à l'objet de la Société, les professionnels de domaines connexes tels que l'inspection, le contrôle juridictionnel ou de gestion [...].*

La création de la SFÉ favorisera assurément le développement de liens plus étroits entre évaluateurs-trices français-es, québécois-es et canadien-ne-s. Nous sommes enthousiastes vis-à-vis de nouvelles activités conjointes avec les évaluateurs-trices français-es qui sont rendues possibles par la création de cette association d'évaluation européenne, francophone par surcroît. Qui plus est, les activités et les expériences ultérieures de la SFÉ pourront le cas échéant constituer une source d'inspiration fort pertinente pour nous, évaluateurs-trices québécois-es et canadien-ne-s.

La création de la SFÉ s'inscrit dans un contexte où l'on discute de plus en plus



Pensez-y...

Prix Reconnaissance de la SQÉP

Les récipiendaires du Prix Reconnaissance ont été en 1996, 1997 et 1998 : monsieur Patrick Moran, madame Céline Mercier et monsieur Jacques Plante.

Nous attendons de nombreuses suggestions de nominations pour cette année.

N'y manquez pas !

d'internationalisation de l'évaluation au sein de la SQÉP, ainsi qu'au sein de plusieurs autres chapitres de la Société canadienne d'évaluation. D'aucuns diront à cet égard que les échanges potentiels, tant intellectuels que pratiques, de la SQÉP avec la SFÉ sont en mesure d'amener des perspectives nouvelles non seulement au débat sur l'internationalisation de l'évaluation, mais également sur les avenues éventuelles que pourrait emprunter la SQÉP quant à l'orientation de ses activités dans un contexte de mondialisation. Nous espérons donc que la SQÉP et la SFÉ sauront exploiter toute la richesse que peuvent occasionner ces échanges mutuels.

Bref, nous réitérons nos félicitations aux évaluateurs-trices français-es et nous souhaitons beaucoup de succès à leur nouvelle association nationale d'évaluation.

Francis Gagnon,
codirecteur du Bulletin de la SCÉ